

2024-06-27-23 : Approbation de l'avenant N°1 à la convention de transfert de St Sigismond - Syndicat d'Eau de l'Anjou

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST, Pierre-Pascal BIGOT, Diana LEPRON, David GEORGET, Marie-Claude HAMARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Michel THÉPAUT, Jean-Marie JOURDAN

Pouvoirs :

Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Diana LEPRON donne pouvoir à Dominique MENARD, David GEORGET donne pouvoir à Muriel NOIROT, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Liliane LANDEAU

Membres en exercice :49
Membres présents :36
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/06/2024
Date d'affichage: 09 JUL. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240627-2024-06-27-23-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023-12-21-01 en date du 21 décembre 2023 approuvant la convention conclue entre la commune de Saint-Sigismond, le Syndicat d'eau de l'Anjou, Atlantic'eau, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, portant sur les conditions de sortie du Syndicat d'eau de l'Anjou et d'adhésion à Atlantic'Eau de la commune de Saint-Sigismond ;

VU la convention de transfert portant sur les conditions juridiques et financières de l'intégration de la commune historique de Saint-Sigismond au périmètre d'Atlantic'eau au 1er janvier 2024 ;

VU le compte de gestion 2023 du Syndicat d'Eau de l'Anjou ;

VU le projet d'avenant N°1 à la convention de transfert portant sur les conditions juridiques et financières de l'intégration de la commune historique de Saint-Sigismond au périmètre d'Atlantic'Eau au 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

VU l'axe du projet de territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article 4.5 de la convention susmentionnée, le transfert comptable doit faire l'objet d'un avenant et être soumis à l'approbation des assemblées délibérantes respectives de la Commune déléguée de Saint-Sigismond, commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire, de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, d'Atlantic'eau et du Syndicat d'Eau de l'Anjou ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur BRU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'avenant n°1 portant sur les conditions de transfert comptable relative à la sortie du Syndicat d'Eau de l'Anjou et d'adhésion à Atlantic'eau de la commune déléguée de Saint-Sigismond, commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire .**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 2 / 3
049-200071868-20240627-2024-06-27-23-DE
contenu devant le Tribunal
Date de réception préfecture : 09/07/2024

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 juin 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Landeau Liliane
Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240627-2024-06-27-23-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de mise en ligne : 09/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.